



Avertissement



POMMIER

No 13 – 7 juillet 2010

Version modifiée le 8 juillet 2010

EN BREF :

- Mouche de la pomme : hausse progressive des captures.
- Carpocapse : fin de la première génération et début de la seconde!
- ERRATUM : IMIDAN (*section modifiée*).
- Journée de démonstration d'équipements antidérive le 20 juillet.

INSECTES ET ACARIENS

(G. Chouinard)

État de la situation

Mouche de la pomme

Les captures sont à la hausse dans les vergers de toutes les régions et elles risquent de continuer à augmenter pendant tout le mois de juillet.

Carpocapse

Les captures ont été variables et importantes dans certains vergers au cours de la dernière semaine. Toutefois, peu de dégâts sont rapportés pour l'instant par les observateurs du Réseau. La première génération est terminée dans toutes les régions. Les premiers papillons de la deuxième génération sont prévus dans environ une semaine dans les sites chauds de la Montérégie.

Stratégies d'intervention PFI

Carpocapse

Voir l'avertissement [No 07](http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a07pom10.pdf) du 13 mai 2010 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a07pom10.pdf>).

Mouche de la pomme

Aucun traitement phytosanitaire n'est requis avant que les populations ne dépassent les seuils d'intervention. Le premier seuil est de deux mouches par sphère rouge, sauf si vos pommes sont destinées à l'exportation; le seuil baisse alors à une mouche par sphère. Le second seuil passe à cinq mouches par sphère si vous avez déjà effectué au moins un traitement contre cet insecte cet été.



Si un traitement doit être effectué, sélectionnez un insecticide qui protégera le plus possible les prédateurs et les parasitoïdes présents dans votre verger. La conservation des espèces bénéfiques, notamment les syrphes, les cécidomyies, les chrysopes et les coccinelles, permet de poursuivre leurs attaques contre les acariens et les pucerons. Si vous utilisez un organophosphoré (GUTHION, IMIDAN, ZOLONE, SNIPER, etc.), faites **ATTENTION!** L'utilisation de cette catégorie de produits est maintenant soumise à des règles additionnelles de sécurité. **Consultez les étiquettes de même que la section suivante.**

À la suite du traitement, il faut recommencer le dénombrement cumulatif des captures en excluant les captures pendant la période de rémanence du produit (7 à 10 jours après l'application pour un organophosphoré). Le dépistage doit se poursuivre jusqu'à la fin août.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter l'avertissement [No 12](#) du 23 juin 2010 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a12pom10.pdf>).

ERRATUM - IMIDAN

Dans le dernier communiqué s'est glissée une erreur concernant l'insecticide IMIDAN. Le délai à la récolte de ce produit est maintenant de **14 jours** et non pas de 1 jour, et ce produit ne **disparaîtra pas** en 2012. Les produits qui doivent être retirés en décembre 2012 sont **l'azinphos-méthyle** (GUTHION, SNIPER) et la **phosalone** (ZOLONE).

À noter que le délai de réentrée dans les champs pour l'IMIDAN est de 14 jours pour les travailleurs et le grand public, alors que pour les autres organophosphorés, le délai de réentrée est de 14 jours pour les travailleurs et de 30 jours pour le grand public (autocueillette). Les travailleurs qui doivent entrer dans la zone traitée avant la fin du délai doivent porter un équipement de protection approprié (consultez l'étiquette).

JOURNÉE DE DÉMONSTRATION DE PULVÉRISATEURS ANTIDÉRIVE

Le 20 juillet se tiendra à Rougemont une journée de démonstration de pulvérisateurs et d'équipements permettant la réduction de la dérive de pesticides :

Lieu : Fruiterie des Gadbois, 501, rue Principale, Rougemont, J0L 1M0

La journée débute à 12 h 30 et se termine à 16 h 30

Aucune réservation n'est nécessaire et la journée aura lieu beau temps, mauvais temps.

Si vous prévoyez acheter de tels équipements, sachez qu'ils sont pour la plupart admissibles à une subvention du programme Prime-Vert du MAPAQ. Le programme couvre 70 % du coût d'achat d'un nouveau pulvérisateur réduisant la dérive, jusqu'à un maximum de 15 000 \$ par équipement de pulvérisation. Le programme couvre également 50 % des coûts de modification pouvant limiter la dérive des pulvérisateurs (nouveaux ou existants), jusqu'à concurrence de 800 \$ par équipement. Surveillez votre boîte de courrier pour plus de détails sur cet événement, ou contactez Karine Bergeron (courriel : karine.bergeron@mapaq.gouv.qc.ca; téléphone : 450 347-8341, poste 225) du MAPAQ.



OBSERVATIONS ET PRÉVISIONS DU RÉSEAU EN DATE DU 23 JUIN

(S. Bellerose et G. Chouinard)

Suivez en continu l'évolution des risques de tavelure, de la météo et les prévisions concernant les insectes et les acariens pour la plupart des vergers pilotes du Réseau pommier sur notre site Internet à l'adresse : <http://www.agrireseau.qc.ca/reseaupommier/documents/CentreAccesMeteoetModele.htm>.

L'information est mise à jour une fois l'heure pour la tavelure et une fois par jour pour les stades phénologiques du pommier, les insectes et les acariens. Les observations et les prévisions météo sont aussi disponibles et mises à jour une fois par jour pour les sommaires météorologiques et trois fois par jour pour les prévisions météorologiques adaptées à la pomiculture.

Les prévisions pour l'activité des ravageurs sont basées sur les modèles prévisionnels du Réseau. Ces modèles utilisent les données météo des postes d'observation du Réseau et les prévisions météo d'Environnement Canada.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DU POMMIER
GÉRALD CHOUINARD, agronome-entomologiste, avertisseur
Institut de recherche et de développement en agroenvironnement
3300, rue Sicotte, case postale 480, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 7B8
Courriel : info@irda.qc.ca

Édition et mise en page : Bruno Gosselin, agronome et Marilyn Boutin, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 13 – pommier – 7 juillet 2010

